

FO EA est représentée par **Nicolas GILOT**, titulaire et **Jean-Pierre NAULIN**, expert.

La réunion est présidée par l'adjoint du DGER qui confirme le quorum atteint. Après avoir écouté les déclarations des OS ([DL de FOEA](#)), le président reprend quelques points abordés dans les propos liminaires :

- Pour la voie professionnelle les spécificités de nos bacs profs sont conservées et ne rentrent pas dans le moule des réformes de l'éducation nationale.
- Nos exploitations agricoles sont éligibles aux fonds France 2030.
- Le calendrier du bac général ou technologique sera calqué sur les annonces du nouveau ministre de l'EN.
- Le DGER et son adjoint se sont engagés à assurer un dialogue social de qualité.
- Pour le protocole CFA/CFPPA, les arbitrages quant à la nature des textes à produire, sont dans les mains du ministre et de son cabinet.

1. Adoption du règlement intérieur du CSA EA et de sa formation spécialisée.
En l'absence de consensus sur le règlement proposé ce jour, l'administration reporte son adoption et demande aux OS de partager leurs contributions rapidement.
2. Avis sur le projet de décret portant création de classes accessibles aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole ou d'un brevet de technicien supérieur maritime ou d'un brevet de technicien supérieur pour l'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou aux écoles nationales vétérinaires.
3. Avis sur le projet d'arrêté fixant le régime des études dans les classes accessibles aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole ou d'un brevet de technicien supérieur maritime ou d'un brevet de technicien supérieur pour l'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou aux écoles nationales.

Les explications de l'administration sur ces deux points

Diversifier les profils des diplômés en sensibilisant des jeunes d'origines sociales ou géographiques diversifiées est une priorité pour l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Les 10 classes préparatoires adaptation technicien supérieur-bio (ATS Bio), ouvertes dans les lycées agricoles et les 2 à l'Education nationale seront remplacées par des classes propédeutiques pour faciliter la poursuite des études. Elles comprendront de 12 à 15 élèves. L'objectif de cette réforme, à partir de la session 2024, est de simplifier le parcours des candidats, puisque l'admission sur dossier sera supprimée et les épreuves des concours communs plus adaptées. Les concours communs se feront avant l'année en classe spécifique. Cela sécurisera l'accès aux jeunes issus des BTS puisque cette nouvelle voie d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires sera réservée aux seuls titulaires d'un BTSA, BTS ou BTSM (voie dite BTSA et BTS). Cette nouvelle voie succédera à la voie C. Les étudiants obtiendront des ECTS qui leur permettront de poursuivre en université. Les jeunes en échecs seront accompagnés. Ils ne seront pas nombreux.

Les enseignants auront le statut d'enseignants de prépa.

FO s'inquiète de la pérennité de ces classes et de leur maintien dans l'avenir quand dans les mêmes établissements, pour faire des économies de moyens, on refuse des dédoublements dans d'autres classes.

4. Actualités de la rentrée 2023.

- *Les postes d'enseignant vacants à cette rentrée sont du même ordre de grandeur qu'en 2022 avec une préoccupation importante sur les postes techniques.*

Pour **FO EA**, le pacte présenté comme le remède ne réduira pas le manque d'attractivité du métier d'enseignant et accentuera la dégradation des conditions de travail.

- *L'administration a présenté un calendrier prévisionnel des examens qui acte le report des épreuves anticipées de mars du bac général et technologique à juin.*

Pour **FO EA** qui a toujours dénoncé cette stupidité initiée par le ministre Blanquer, le gouvernement a enfin compris que, des épreuves « terminales » au mois de mars étaient une absurdité. Ce brusque revirement présidentiel va induire, une fois de plus, pour les élèves et leurs enseignants, un nouveau changement de règle en cours de cycle...

- *A cette rentrée, la CDisation des AESH après trois ans de service est effective avec une période transitoire de gestion par les EPL avant transfert (avec effet rétroactif) au Ministère dès janvier 2024.*

FO EA se félicite de cette avancée mais dénonce le manque de reconnaissance des AESH au regard des quotités de travail et des niveaux de rémunération. De plus il semblerait que des MDPH aient des consignes de ne pas reconduire les aides du collège vers le lycée.

- *La refonte des programmes d'EMC (Enseignement Moral et Civil) est en cours.*

Pour **FO EA**, si la refonte est motivée par des objectifs politiques plutôt que par des considérations éducatives, cela va encore limiter la compréhension des enjeux moraux et civiques par les apprenants.

5. Questions diverses.

Quel est le bilan structure de cette rentrée ? 8 nouvelles classes dans le public et quelques fermetures faute d'effectifs suffisants.

Quelle est la dotation AED par région ? Les dotations sont reconduites comme en 2022, les budgets ont été abondés pour prendre en compte les augmentations déjà mises en place à l'EN.

Un nouveau GT concernant les lecteurs scripteurs est-il envisagé ? Un GT sur la thématique de l'accueil des élèves à besoins particuliers est prévu.

Quel est le bilan des examens 2023 fait par la DGER ? Dans l'attente des résultats de la session de septembre, un bilan complet sera présenté lors d'un prochain CSA.